

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt, le treize janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lentillac du Causse se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Françoise LAPERGUE.

Date de convocation : 7.01.2020

Etaient présents:

Mmes LAPERGUE Françoise, CLARY Michèle, DELTEIL Marie-Hélène, Mme PFEIFLE Gabriella

Mrs DELPECH Jean-Louis, MOULY Charles, RICHARD Marc, ROUQUIE Christian, , BLANC Sébastien, GOUAULT Marc

Etaient absents : Mr GARDOU Jean-Luc qui a donné pouvoir à Mr Gouault Marc

Secrétaire de séance : Gabriella PFEIFLE

Madame Le Maire demande aux conseillers s'ils approuvent le compte-rendu du Conseil Municipal précédent, remis à chacun. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire constate que la majorité des membres du Conseil Municipal est présente ou représentée et que ce dernier peut valablement délibérer.

DELIBERATION 2020/01

Indemnisation de l'agent recenseur :

Le Conseil Municipal par délibération en date du 4 novembre 2019, a désigné Mme Eva DELPRAT comme agent recenseur responsable de la collecte des informations sur le terrain.

Mme le Maire demande au Conseil de déterminer le montant de l'indemnité qui lui sera allouée et propose 400 € nets (suite à une estimation du temps nécessaire à cette mission, des dépenses de carburant etc).

Le Conseil valide, à l'unanimité, l'indemnité de l'agent recenseur à 400€ net et autorise Mme le Maire mandater cette indemnité dès le recensement terminé.

QUESTIONS DIVERSES

- **PLUI :**

Mme le Maire informe le Conseil de la suite qui a été donné au PLUI proposé en préfecture. Des modifications ont été demandé et la Communauté de Communes avec le bureau d'étude, ont été amenés à procéder à ces modifications sur la projet.

Une enquête publique et des réunions publiques vont être programmées. Il faut inciter les habitants à s'y rendre afin de voir directement ce qui a été proposé.

- **Commission voirie :**

Mr JL Delpech signale qu'il a été établi les priorités sur les chemins selon les fréquentations. Il est demandé aux communes de rechercher un équilibre sur trois années afin de permettre des travaux plus importants sur chaque commune.

Les consommables sont maintenus, l'élagage également.

Les conseillers demandent le reclassement en R1 de la route entre le Calvaire du bourg et le croisement devant la maison de Mr Cance père.

- **Défibrillateur :**

Mme le Maire constitue le dossier afin que celui-ci soit déposé au plus tard fin Février 2020.

- **Composteur :**

Eva Delprat a fait une demande pour que la commune installe un composteur près de la salle des fêtes. Il y a déjà une possibilité de déposer du compost à proximité sur le terrain en face.

- **Elections :**

Fin de non-recevoir pour maintenir les 11 conseillers à Lentillac du Causse. Mr le Préfet a confirmé qu'il n'y aura que 7 conseillers aux prochaines élections municipales.

Le dépôt des candidatures devra être déposé au plus tard le 27/02/2020

L'ordre du jour comportant une délibération étant achevé, la séance est levée à 21h30.

